

Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Salika Wenger: «Crédit budgétaire supplémentaire pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement».

(retiré par ses auteurs lors de la
séance du 17 février 2010)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- la politique de la Ville de Genève en faveur du logement social;
- la mission du Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) visant à promouvoir une meilleure protection des locataires, ainsi qu'une politique sociale dans le domaine du logement;
- le fait que le RPSL regroupe les différentes organisations genevoises qui se préoccupent de la défense des intérêts des locataires et le rôle de partenaire incontournable que le RPSL assume en matière de politique sociale du logement;
- la suppression malencontreuse de la subvention de 40 000 francs figurant dans le groupe de comptes 365 du centre de coût A800010 du budget 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 40 000 francs pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera imputée sur le centre de coût N° A800010 dans le groupe de comptes 365 du département Autorités.